

**David Wagner**

**Député**

Luxembourg, le 14 mars 2025

**Objet : Question parlementaire relative à la modification du nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'éducation physique dans les lycées**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

Constatant le manque d'activités physiques des enfants et des adolescents, le Ministère de l'Éducation nationale a prévu d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'enseignement de l'éducation physique dans les lycées.

Cependant, à cette fin, il a été prévu de baisser le nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'enseignement des langues.

À ce titre, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) Comment est-ce que le choix des matières dont les heures hebdomadaires vont être réduites a-t-il été effectué ?
- 2) Quelles mesures seront mises en place afin de permettre aux élèves ayant des difficultés dans une ou plusieurs langues d'atteindre le niveau de compétence requis pour éviter un redoublement ou un refus d'intégrer la section souhaitée ?
- 3) S'il ne fait aucun doute que l'activité physique est importante pour les adolescents, d'autres modèles possibles, tels que proposés par le collectif « Kanner virun d'Dier », qui peuvent augmenter l'activité physique à l'école sans que d'autres matières en fassent les frais, ont-ils été envisagés ?

Avec mes salutations respectueuses,



David Wagner

Député



**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 2094 de Monsieur le Député David Wagner**

**Ad 1)**

Comme il ressort du tableau ci-dessous, le nombre de leçons consacrées aux langues dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire tant classique (ESC) que général (ESG) est considérable.

	classe de 7 <sup>e</sup>	classe de 6 <sup>e</sup>	classe de 5 <sup>e</sup>
ESC	9,5	14	15
ESG	9	12	12

Par ailleurs, la langue véhiculaire de la plupart des autres disciplines est soit l'allemand (e. a. sciences naturelles et sciences humaines), soit le français (mathématiques).

Les adaptations à entreprendre au niveau des grilles horaires au profit d'une leçon supplémentaire d'éducation physique sont donc minimales par rapport au volume global des langues. Quant aux adaptations des contenus, les commissions nationales de l'enseignement secondaire (CNES) seront invitées à soumettre des propositions y relatives.

**Ad 2)**

Un soutien éducatif est d'ores et déjà proposé dans tous les lycées aux élèves éprouvant des difficultés dans l'une ou l'autre discipline, de sorte qu'aucune nouvelle mesure n'est nécessaire dans ce domaine.

**Ad 3)**

En dehors de l'augmentation du nombre de leçons d'éducation physique, d'autres actions sont prévues en vue d'instaurer un équilibre entre le numérique et la vie réelle des jeunes, l'objectif étant de favoriser leur bien-être global.

Un cadre sera notamment mis en place pour renforcer l'encadrement des activités péri- et parascolaires ; dans ce contexte, il est prévu de renforcer le *Jugendtreff* et d'enrichir son offre par des activités supplémentaires.

Le projet *Ech gestalte meng Schoul* prévoit de doter les lycées de ressources pédagogiques et de mobilier supplémentaires afin de favoriser un aménagement des espaces collectifs comme les cours de récréation notamment, permettant d'encourager davantage de mouvement et d'interactions sociales.

Le SNJ finalement développera une gamme d'activités sportives inédites, notamment des sports urbains et aquatiques, ainsi que des colonies de vacances axées sur l'activité physique.

Luxembourg, le 29 avril 2025

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH